

**Compte rendu<sup>1</sup> du comité consultatif de suivi de l'étude de biosurveillance  
du Quartier Notre-Dame (QND), tenu à Rouyn-Noranda le 17 février 2020 à 19 h,  
à la salle Claude-Sanesac du pavillon Gabrielle-Laramée**

Présences :

- François Vézina, animateur, CISSS-AT
- Micheline Hatin, citoyenne
- Mireille Vincelette, citoyenne
- Conrad Bernier, citoyen
- Annie Cassista, direction de l'analyse et de l'expertise de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec, ministère de l'Environnement et de la Lutte aux Changements climatiques (MELCC)
- Lynda Taddio, directrice générale, CPE l'Anode magique
- Cindy Caouette, conseillère en communication et relations avec la communauté, Glencore Fonderie Horne
- François Chevalier, directeur des communications, des technologies et de l'information et des services de proximité, Ville de Rouyn-Noranda
- Caroline Roy, présidente-directrice générale, Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue (CISSS-AT)
- D<sup>re</sup> Lyse Landry, directrice, Direction de santé publique (DSPu), CISSS-AT
- Daniel Proulx, Ph. D., coordonnateur de l'étude de biosurveillance, DSPu, CISSS-AT
- Phélix Bussière, conseiller en santé environnementale, DSPu, CISSS-AT
- Stéphane Bessette, chef d'équipe et conseiller en santé environnementale, DSPu, CISSS-AT
- Frédéric Bilodeau, Ph. D., conseiller en santé environnementale, DSPu, CISSS-AT
- D<sup>re</sup> Omobola Sobanjo, chef de département et médecin spécialiste en santé publique, DSPu, CISSS-AT
- Karine Godin, adjointe à la PDG, communication, CISSS-AT
- Denise Lavallée, conseillère du quartier Notre-Dame (QND), Ville de Rouyn-Noranda
- Valérie Fournier, représentante, comité Arrêt des rejets et émissions toxiques (ARET)
- Clémentine Cornille, directrice générale, Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue (CREAT)

---

<sup>1</sup> Ce compte rendu vise à résumer les échanges qui ont eu lieu lors de la rencontre. Il ne s'agit pas d'un *verbatim*.

## Ordre du jour

1. Mot de bienvenue et tour de table
2. Mise à jour de la DSPu
3. Mise à jour du comité ARET
4. Tour de table (au besoin)
5. Questions diverses

### 1. Mot de bienvenue et tour de table

M. François Vézina informe les membres du comité qu'il sera le facilitateur de la rencontre.

D<sup>re</sup> Lyse Landry souhaite la bienvenue aux membres et propose un tour de table afin que tous puissent se présenter.

M. Daniel Proulx explique que le compte rendu de la rencontre du 13 août a été envoyé le 13 février 2020 afin que les membres du comité lui transmettent leurs commentaires. Il demande si le compte rendu est conforme et convient à tous.

**Intervention 1 :** Dans le compte rendu du 13 août, il est mentionné que « l'ensemble des terrains du QND » ont été échantillonnés, puisque ce sont les blocs qui ont été échantillonnés, est-il possible de faire un ajustement ?

**Réponse de la DSPu :** Oui, c'est effectivement imprécis, nous proposons de remplacer terrains par « blocs ».

### 2. Mise à jour de la DSPu

M. Proulx rappelle aux membres du comité les phases du plan d'action de la DSPu en lien avec le dossier de biosurveillance.

Phase 1 : Demande d'abaisser le seuil de restauration des sols pour l'arsenic de 100 parties par million (ppm) à 30 ppm.

Phase 2 : Biosurveillance pour l'arsenic chez toutes les classes d'âge et enfants de passage du QND.

Phase 3 : Échantillonnage des sols dans le QND et dans le périmètre urbain de Rouyn-Noranda.

**Intervention 2 :** Est-ce que l'échantillonnage des ongles des enfants de passage inclut les enfants fréquentant les CPE du QND, mais qui n'habitent pas le quartier ?

**Réponse de la DSPu :** Oui, cela était déjà prévu et la DSPu contactera bientôt les CPE et écoles afin de planifier l'échantillonnage qui se déroulera en fin mai ou en juin.

M. Proulx rappelle aux membres du comité les objectifs de l'étude de biosurveillance de l'ensemble de la population du QND.

D<sup>re</sup> Omobola Sobanjo revient sur l'arsenic urinaire et souligne que ce biomarqueur ne permet pas de quantifier les risques individuels à la santé. Le fait de dépasser le seuil de maladies à déclaration obligatoire (MADO) pour l'arsenic ne signifie pas nécessairement qu'une personne sera malade. Le seuil des MADO d'arsenic urinaire (0,5 µmol/L) indique qu'une personne est exposée à une source d'arsenic significative susceptible de menacer sa santé et potentiellement celle d'autres personnes. Lorsqu'il y a un dépassement du seuil d'une MADO, la DSPu mène une enquête pour identifier la source et s'assurer que celle-ci soit contrôlée.

M. Proulx réexplique les raisons ayant motivé la DSPu à utiliser les ongles comme biomarqueur plutôt que l'urine pour mesurer l'imprégnation à l'arsenic.

M. Proulx présente le nombre de participants du QND qui ont été échantillonnés ainsi que le nombre de participants pour la population témoin d'Amos, en ce qui concerne la deuxième phase de l'étude de biosurveillance.

M. Proulx présente le calendrier des éléments à venir pour la DSPu.

**Intervention 3 :** Les participants seront donc les premiers à être rencontrés avec les résultats de la nouvelle étude ?

**Réponse DSPu :** Oui, en effet, la DSPu a constaté lors de la dernière étude de biosurveillance que les participants ont apprécié que les résultats de l'étude leur soient présentés personnellement et avant le reste de la population rouyn-norandienne, car ils sont les premiers concernés. Par ailleurs, rencontrer les participants avant le reste de la population permettra de répondre à des préoccupations différentes de celles qui pourraient être exprimées dans le cadre d'une rencontre publique ouverte à tous.

**Intervention 4 :** Un citoyen indique que ces ongles étaient trop courts au moment des échantillonnages en septembre 2019 et qu'un représentant de la DSPu lui aurait dit qu'on le contacterait dans 15 jours. Il dit ne pas avoir été contacté par la suite par un représentant de la DSPu.

**Réponse DSPu :** La feuille qui était laissée aux participants ayant les ongles trop courts indiquait que le participant devait rappeler la DSPu pour prendre rendez-vous.

**Intervention 5 :** Dans son plan d'action, la Fonderie propose de restaurer les terrains où habitent des enfants de moins de 6 ans. Cela ne correspond pas à votre demande d'abaisser le seuil à 30 ppm pour l'ensemble des terrains dépassant ce seuil, que comptez-vous faire ?

**Réponse de D<sup>re</sup> Landry :** Il y a des discussions à venir avec l'entreprise concernant ce sujet. Elle précise au comité consultatif la séquence des échanges entourant la recommandation adressée le 25 juin 2019 à Glencore Fonderie Horne d'abaisser le seuil de restauration des sols contaminés à l'arsenic de 100 à 30 ppm.

M. Proulx poursuit la présentation et indique que durant l'été et l'automne 2019, la DSPu a échantillonné 254 endroits dans le périmètre urbain de Rouyn-Noranda. L'objectif de cet échantillonnage était d'évaluer l'impact du panache des cheminées provenant de Glencore Fonderie Horne sur la qualité des sols en milieu habité et d'obtenir des données de suivi environnemental permettant d'informer la population sur les risques à la santé et les possibles mesures de prévention pouvant être nécessaires à l'extérieur du QND.

M. Proulx mentionne que dans le périmètre urbain les résultats de l'ensemble des parcs, des écoles, des CPE et des garderies en milieu familial sont tous en dessous des trois seuils<sup>2</sup> pour les métaux analysés, c'est-à-dire l'arsenic, le cadmium et le plomb. Concernant l'analyse des autres résultats de l'échantillonnage du périmètre urbain de la ville de Rouyn-Noranda, l'analyse se poursuit et ceux-ci seront rendus publics au printemps.

**Intervention 6 :** Vous mentionnez au printemps, peut-on savoir quand exactement au printemps ?

**Réponse DSPu :** Il n'est pas possible de préciser ce soir le moment précis, cependant, il est peu probable que ce soit avant la fin mars, mais ce sera au plus tard en début mai.

**Intervention 7 :** J'ai travaillé à la Fonderie sur les électrofiltres pendant 12 ans. Il y a 100 tonnes par jour qui sortent aux cheminées. On me disait que la fumée se déposait beaucoup plus loin que le périmètre urbain de Rouyn-Noranda, par exemple à l'aéroport. Aux trois ans, la Fonderie enlevait aussi les trois premiers pouces de sol sur le terrain industriel et le remplaçait.

**Réponse DSPu :** Pour l'instant, la DSPu concentre ses efforts à l'intérieur du périmètre urbain, puisque c'est là que se concentre la population, mais nous prenons note de votre intervention et de votre inquiétude sur la qualité des sols à l'extérieur périmètre urbain.

**Intervention 8 :** Comment avez-vous sélectionné les terrains échantillonnés ?

**Réponse DSPu :** Toutes les écoles, les parcs, les CPE, les garderies en milieu familial ainsi que les ruelles du QND ont été échantillonnés. Pour ce qui est des terrains privés, environ 30 terrains ont été sélectionnés pour chacun des six districts électoraux concernés afin d'avoir une représentation spatiale adéquate. Une évaluation sur place était également réalisée afin de sélectionner les terrains sur lesquels il n'y avait pas eu de remaniement ou d'ajout de sol apparents. Cette évaluation pouvait se faire avec le propriétaire du terrain, lorsque ce dernier était présent au moment de l'échantillonnage.

**Intervention 9 :** Allez-vous échantillonner des terrains plus loin, par exemple à Granada ou à McWatters ?

**Réponse DSPu :** La DSPu est d'avis qu'il faut y aller par étape, lorsque la DSPu aura terminé l'analyse du périmètre urbain, elle évaluera la nécessité d'échantillonner des sols à l'extérieur du périmètre urbain de Rouyn-Noranda.

---

<sup>2</sup> Cela renvoie aux seuils pour les sols à usage résidentiel du Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains (RPRT) [Q2-r.37]. Les seuils sont respectivement de 500, de 30 et de 5 ppm pour le plomb, l'arsenic et le cadmium.

M. Proulx explique ensuite pourquoi le fascicule sur l'incidence du cancer du poumon en Abitibi-Témiscamingue n'a toujours pas été rendu public. Il fait état de plusieurs limites sur le plan méthodologique. En effet, l'implantation du nouveau registre québécois du cancer (RQC) depuis 2010 s'avère plus complexe que prévu. Cela a comme conséquence de rendre indisponibles les données de cancer à un niveau national. Il n'y a donc pas de données accessibles depuis 2010 sur les taux de cancer au Québec. Du point de vue régional, bien que les données officielles et validées soient indisponibles, un travail de concert avec les archivistes de la région a permis à la DSPu d'obtenir des données régionales fiables pour le cancer du poumon de 2013 à 2018. Aucune donnée pour les années 2011 et 2012 n'est cependant disponible ni au régional ni au national. Plusieurs vérifications sur ces données ont été faites, car aucune région du Québec n'a encore utilisé de données régionales découlant de ce nouveau système d'archivage. Malgré la disponibilité de ces données, il demeure des défis qui limitent la capacité d'analyse (utilisation de deux bases de données différentes, absence de données nationales à des fins de comparaison, etc.) La DSPu continue de travailler sur le fascicule afin de pouvoir produire un document prochainement.

**Intervention 10 :** Vous parlez du cancer, mais est-ce que l'arsenic peut avoir un effet au niveau des os, parce que selon mes observations, il semble y avoir beaucoup d'habitants de Rouyn-Noranda qui ont des problèmes de hanches ou de genoux.

**Réponse DSPu :** Il est probable qu'il s'agisse plutôt de l'arthrose, un phénomène dû au vieillissement. Considérant l'augmentation de l'espérance de vie, le surplus de poids et le vieillissement de la population, ce phénomène n'ira qu'en s'accroissant au cours des prochaines années. L'arthrose peut aussi être accentuée par le travail physique.

Mme Karine Godin mentionne qu'un communiqué faisant état de l'avancement du plan d'action établi par la DSPu a été préparé. Elle propose que le comité en prenne connaissance et souhaite avoir l'opinion des membres du comité sur l'information contenue dans le communiqué, puisqu'il s'agit là d'un des mandats du comité de suivi de l'étude de biosurveillance.

Tous les membres du comité reçoivent une copie du communiqué et Mme Godin le lit à haute voix. Cette dernière prend ensuite en note les commentaires.

**Intervention 11 :** Concernant les résultats du périmètre urbain de Rouyn-Noranda, comment allez-vous les transmettre à la population ? Vous aviez mentionné le journal de quartier du QND.

**Réponse DSPu :** Non, cela était pour les résultats de la campagne d'échantillonnage des sols du QND, de plus ce journal n'existe plus depuis la refondation du comité de citoyens de Glencore Fonderie Horne. Nous allons trouver une autre façon de transmettre les résultats des sols du QND aux citoyens. En ce qui concerne la présentation des résultats de l'échantillonnage du périmètre urbain de Rouyn-Noranda, la DSPu n'a pas encore finalisé son plan de communication. Rencontre publique, publipostage, communiqué de presse et autres seront évalués.

### **3. Mise à jour du comité ARET**

Mme Valérie Fournier présente un diaporama qui résume la position du comité ARET sur plan d'action de Glencore Fonderie Home.

**Intervention 12 :** Un participant précise que le document a été transmis au comité interministériel.

**Réponse comité ARET :** Nous étions au courant, merci.

**Intervention 13 :** Il serait intéressant que la DSPu donne son opinion et présente son analyse du plan d'action de la Fonderie. En effet, pour que le CREAT puisse en faire une analyse éclairée, elle apprécierait pouvoir disposer de l'analyse de la DSPu.

**Réponse 1 DSPu :** Le comité interministériel sur l'arsenic a reçu nos commentaires sur le plan d'action de Glencore Fonderie Home. Le comité a récemment demandé des précisions à l'industrie et est dans l'attente d'une réponse à ses questions.

**Réponse 2 (MELCC) :** Les membres du comité interministériel sont alimentés par les informations fournies par leurs instances respectives au niveau régional.

**Intervention 14 (DSPu) :** Concernant le seuil de 15 ng/m<sup>3</sup> mentionné dans la présentation de Mme Fournier, il est important de préciser qu'en dessous de 15 ng/m<sup>3</sup>, les autorités ayant proposé ce seuil sont confiantes qu'il n'y aura pas d'effet neurotoxique chez les enfants. Inversement, plus on dépasse ce seuil et plus l'exposition est prolongée, plus on augmente la possibilité que ce type d'effet puisse être observé. La formule utilisée dans la présentation devrait donc être précisée en ce sens puisqu'elle induit en erreur.

### **4. Tour de table**

**CREAT :** Dans une réponse écrite adressée au CREAT, le ministre de l'Environnement, M. Benoit Charette a indiqué qu'une cible intérimaire ambitieuse de réduction d'arsenic dans l'air ambiant serait fixée, cible qu'il avait évoquée lors de son passage à Rouyn-Noranda l'automne dernier. Mme Cornille fait le parallèle avec la cible intérimaire recommandée par le comité interministériel en 2004. Le comité avait alors recommandé que la fonderie Home atteigne 10 ng/m<sup>3</sup> en 18 mois pour ensuite atteindre le 3 ng/m<sup>3</sup>. Le CREAT a demandé d'avoir plus de précisions sur cette cible intérimaire et tiendra informé le comité des développements.